



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-926

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise MARTRAGNY sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement des véhicules ou engins à deux roues **Parking WACE** à l'occasion de travaux,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 05 janvier au 10 janvier 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 05 janvier 17h00 au 10 janvier 2025 18h00 :

- Parking Wace.

Article 2 – <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MARTRAGNY.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre décembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation Patrick CREVEL



Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-927

Le Maire de Bayeux,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route.

VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur Patrick CREVEL, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile,

VU la demande formulée par l'entreprise MARTRAGNY sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement le stationnement des véhicules ou engins à deux roues **Parking WACE** à l'occasion de travaux,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 12 janvier au 31 octobre0 2025,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement le stationnement des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – Le stationnement de tous véhicules ou engins à deux roues sera interdite du 12 janvier 17h00 au 31 octobre 2025 18h00 :

- Parking Wace.

Article 2 – <u>La pré-signalisation et la signalisation matérialisant</u> les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise MARTRAGNY.

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-quatre décembre deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation Patrick CREVEL/

Conseiller Municipal délégué à la Sécurité Civile

Police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - BP 21215 - 14402 Bayeux Cedex - tél. 02 31 92 02 42 - police municipale - 2, place Saint-Patrice - 3, place Sa

bayeux.fr